



CLUB DES SPORTS CHAMONIX MONT-BLANC

99, avenue de la Plage - 74400 - CHAMONIX MONT-BLANC
+33 (0)4 50 53 11 57 - club@chamonixsport.com - www.chamonixsport.com

Fondation du Club 5 avril 1943 | Agrément Ministériel N°2185 M du 16-07-1947
siret 776 553 521 00027 | TVA FR32776553521 | APE 9312Z

DROIT A L'IMAGE

Le Club des Sports de Chamonix est organisateur d'une manifestation sportive dénommé « Marathon du Mont Blanc » qui se déroule du 22 au 25 juin 2023.

En application des dispositions de l'article L 333-1 du Code du sport, le Club des sports de Chamonix est propriétaire exclusif du droit d'exploitation de cette manifestation.

Dans ce cadre, le Club des Sports de Chamonix est seul titulaire du droit à l'image de chacun des concurrents participants à la manifestation, qui ont renoncé à s'en prévaloir par adhésion expresse lors de leur inscription.

Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire dans le respect du nom de l'évènement, des marques déposées et avec l'accord officiel de l'organisation.

En conséquence, seule l'organisation est titulaire du droit d'utiliser l'image des coureurs et peut transmettre ce droit.

A défaut de souscription d'une licence d'exploitation auprès du Club des Sports de Chamonix la captation et l'utilisation d'image est strictement interdite.

Cela signifie que l'utilisation de toute image en course présentant des coureurs est soumise à une licence délivrée par le Club des Sports de Chamonix.



CLUB DES SPORTS CHAMONIX MONT-BLANC

99, avenue de la Plage - 74400 - CHAMONIX MONT-BLANC
+33 (0)4 50 53 11 57 - club@chamonixsport.com - www.chamonixsport.com

Fondation du Club 5 avril 1943 | Agrément Ministériel N°2185 M du 16-07-1947
siret 776 553 521 00027 | TVA FR32776553521 | APE 9312Z

Licences d'utilisation de l'image du Marathon du Mont-Blanc

Une marque non-partenaire du Marathon du Mont-Blanc peut acheter le droit de capter du contenu lors de l'événement et d'utiliser ce contenu dans une période définie.

Les licences disponibles et leurs prix diffèrent en fonction de la période d'utilisation du contenu capté lors de l'événement : Court terme, Long terme ou Package.

Pour une licence « court terme » : contenu capté entre le vendredi 23 et le dimanche 25 juin et exploité entre le vendredi 23 juin 2023 et le vendredi 30 juin 2023 inclus. Le prix est de 500€ HT par jour de captation de contenu ou de 1200€ HT pour les 3 jours.

Cette licence permet d'avoir un maximum de 3 appareils accrédités pour la captation (caméra, appareil photo, portable).

Avec cette licence, les images ne sont plus exploitables à partir du samedi 01 juillet 2023.

Lors du partage du contenu, la marque détentrice de la licence devra obligatoirement faire apparaître le crédit du @Marathon du Mont-Blanc.

Pour une licence « long terme » : contenu capté entre le vendredi 23 et le dimanche 25 juin et exploité à partir du samedi 01 juillet 2023 pour une durée de 10 ans.

Le prix est de 1000€ HT par jour de captation ou de 2 500€ HT pour les 3 jours.

Cette licence permet d'avoir un maximum de 3 appareils accrédités (caméra, appareil photo, portable).

Avec cette licence, les images ne sont pas exploitables pendant le week-end et la semaine suivant l'événement (du vendredi 23 au vendredi 30 juin inclus).

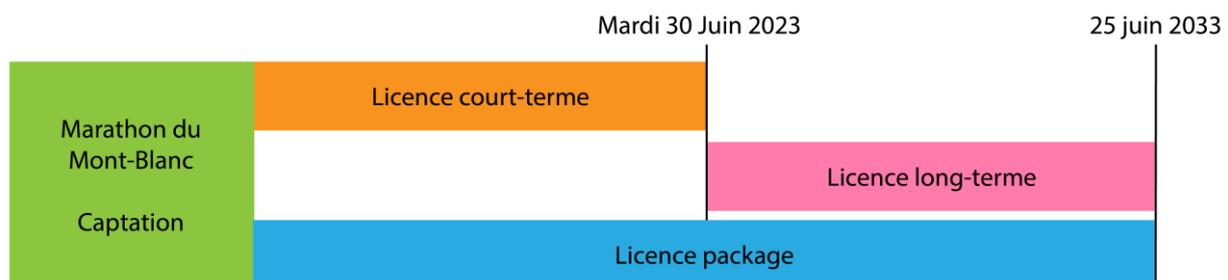
Lors du partage du contenu, la marque détentrice de la licence devra obligatoirement faire apparaître le crédit du @Marathon du Mont-Blanc.

Pour une licence « package » : regroupant les droits des licences « court terme » et « Long terme », le prix est de 3000€ HT pour l'ensemble du week-end (pas de tarifs par jour).

Cette licence permet d'avoir un maximum de 3 appareils accrédités (caméra, appareil photo, portable).

Avec cette licence, les images sont exploitables pendant le week-end, la semaine suivante et jusqu'au 10 ans.

Lors du partage du contenu, la marque détentrice de la licence devra obligatoirement faire apparaître le crédit du @Marathon du Mont-Blanc.





CLUB DES SPORTS CHAMONIX MONT-BLANC

99, avenue de la Plage - 74400 - CHAMONIX MONT-BLANC
+33 (0)4 50 53 11 57 - club@chamonixsport.com - www.chamonixsport.com

Fondation du Club 5 avril 1943 | Agrément Ministériel N°2185 M du 16-07-1947
siret 776 553 521 00027 | TVA FR32776553521 | APE 9312Z

Conditions de production d'images :

- *Reconnaissance des personnes et appareils accrédités :*

Les personnes accréditées possédant une licence devront porter leur accréditation 'Brand Staff' et une chasuble (remise par l'organisation contre un dépôt de caution de 20€). Les appareils autorisés à capter les images devront être identifiables grâce à un autocollant remis par l'organisation.

A défaut d'un de ces 3 éléments, la personne sera interdite de capter instantanément et la marque devra payer une amende forfaitaire de 5 000€ par appareil non accrédité. Toute marque contrevenant à ces règles sera poursuivie en justice.

- *Zones de production – Départ / Arrivée :*

Les personnes accréditées pour une même marque pourront accéder à l'intérieur de la zone de départ ou d'arrivée uniquement 1 par 1.

En plus des accréditations, une seule « sur-accréditation » sera délivrée par marque. Cette sur-accréditation devra être présentée pour accéder à la plateforme photo de la ligne d'arrivée.

La plateforme d'arrivée sera accessible dans une limite de 30 minutes par marque. Les changements de personnes sur la plateforme devront être demandés à la personne de l'organisation sur place avant d'être effectués, dans le but de ne pas gêner les autres cadres présents.

- *Zones de production – ravitaillements :*

Les personnes accréditées Brand Staff ne sont pas autorisées à entrer à l'intérieur des ravitaillements.

Elles sont autorisées 20 mètres avant et 20 mètres après les ravitaillements.

- *Priorité de production :*

Un ordre de priorité devra être respecté dans toutes les situations et dans toutes les zones :

- les cadres vidéo et photographes de l'organisation
- les journalistes et photographes accrédités 'presse'
- les cadres vidéo et photographe des partenaires de l'événement
- les cadres vidéo et photographe ayant acheté une licence

En cas de non-respect de cette priorité, toute personne pourra se voir interdite de cadrage à tout moment.

- *Productions interdites :*

Certaines zones sont interdites de productions. Ces zones seront reconnaissables par des panneaux 'Photographe officiel'

Le suivi de la tête de course en live le long du parcours est réservé exclusivement à l'organisation.